



Droit de Cité

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE LES DRONES DE COMBAT?

Montréal, le 2 avril 2014 – Ce mercredi 2 avril à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre les drones de combat?**

L'animateur : Alexandre Coupal

Les membres du jury: M^e Martin Thibault, avocat chez LexisNexis, Antoine Bécotte, communicateur et président de la Coalition Les Pollués de Montréal-Trudeau.

Les équipes: Axel Fournier et Camille Sylvestre, étudiants en droit à l'Université de Montréal, affrontent Sacha Morin, étudiant en sciences économiques, et Olivier Beaubien, étudiant en droit à l'Université de Montréal.

L'invité-expert: Nicolas Laffont, journaliste indépendant, éditeur, rédacteur en chef de 45enord.ca

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

Le drone est un aéronef sans pilote télécommandé à distance. Il peut servir à divers usages, tels que le transport, la surveillance ou le combat. Les premiers prototypes des drones ont fait leur apparition après la Première Guerre mondiale, mais il s'est écoulé plusieurs années avant qu'ils ne deviennent opérationnels.

Les États-Unis possèdent aujourd'hui la plus grande flotte de drones de combat. Les experts croient que ces avions sans pilote, abondamment utilisés pour les frappes dans les zones de guerre, seront remplacés par une technologie encore plus avancée de drones capables d'identifier, de détecter et d'abattre la cible. On indique que la US Navy prévoit un budget de deux milliards uniquement en drones militaires pour 2013-2015.

Les avis sont mitigés quant à l'utilisation des drones dans les zones où des civils sont présents. La « Campaign to Stop Killer Robots » a vu le jour aux États-Unis et elle est pilotée par plusieurs ONG internationales tels que Human Right Watch.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook www.facebook.com/DroitCite



Twitter @DroitCite